

*Par M. Blain :*

Q. Croyez-vous que ce changement serait désirable pour le Canada? R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi pas? R. Je crois que si le peuple désire aller aux courses, il ne doit pas lui être défendu d'avoir l'opportunité de parier. Si le peuple a la permission de parier aux courses, individuellement ou non, je ne vois aucune raison pour qu'on entrave sa manière de parier; que si ce droit lui est concédé de parier aux courses, je crois que ce même droit comporte en soi celui de parier de la manière la plus convenable et confortable qu'il choisira.

*Par M. Sinclair :*

Q. Cela n'est concédé qu'afin de donner un revenu à la piste, c'est la principale raison, je crois, n'est-ce pas? R. C'est concédé dans tous les pays du monde, à l'exception de certains endroits aux Etats-Unis, et je crois que c'est la conclusion à laquelle en sont arrivés unanimement tous les législateurs du monde, que c'est la seule méthode convenable de régler la question.

*Par M. Blain :*

Q. Il a été dit ici que ceux qui désirent parier et qui parient nuisent à ceux qui ne le font pas; la méthode de l'Angleterre mettrait ensemble tous les parieurs? R. Oui, c'est pourquoi j'ai suggéré que le bookmaker devrait être placé en un endroit particulier et c'était ainsi dit dans la loi originaire.

*Par M. McCarthy :*

Q. Et c'en était ainsi jusqu'à ce qu'on interprêtât la loi comme l'obligeant à circuler s'il désirait exercer son métier? Q. Je ne crois pas qu'il voulait le faire, pas plus que le public ne le désirait.

Q. Jusqu'au temps de cette décision, il se tenait dans un endroit fermé, mais la différence entre l'endroit fermé en Angleterre et au Canada est que le parieur anglais doit payer un louis pour pénétrer dans cette partie du terrain des courses? R. Oui.

*Par M. Blain :*

Q. Et vous considérez que ce n'est pas un aussi bon moyen de prélever de l'argent que celui que donne le présent système? R. Je crois que l'argent est encore prélevé de cette partie du public qui parie, dans tous les cas; le bookmaker n'est qu'un "collecteur"; cette partie du public qui parie place son argent aujourd'hui, peu importe que ce soit dans la vente de poule, le Pari Mutuel ou dans la vente de poule par enean. L'argent provient du public qui désire parier et ceux qui ne veulent pas parier n'ont pas à contribuer.

Q. Quelle objection y aurait-il à avoir la vente à la cote, comme le veut le système anglais, dans un enclos fermé? R. Et d'exiger un prix d'admission élevé?

Q. Oui? R. Eh bien, je crois que cela ne serait pas populaire.

*Par le Président :*

Q. Vous ne croyez donc pas qu'en toute chose il soit bon de suivre la pratique anglaise? R. Non.

*Par M. McCarthy :*

Q. E. King Dodds, page 165, dit, (il lit) :

"Depuis au moins vingt-cinq ans, le sort des courses canadiennes, celles plates ou au clocher, chancellent dans la balance. Ayant à lutter contre la plus grande popularité du trotteur, la rareté de bons pur sang et l'absence plus grande encore d'amateurs de pur sang, les courses de coureurs furent sur le point de disparaître. N'eussent été quelques fervents qui, vaillamment, simplement mus par leur passion pour le pur sang, et souvent au prix de grands sacrifices personnels et financiers, restèrent au poste et firent